

Chanoine Brugière

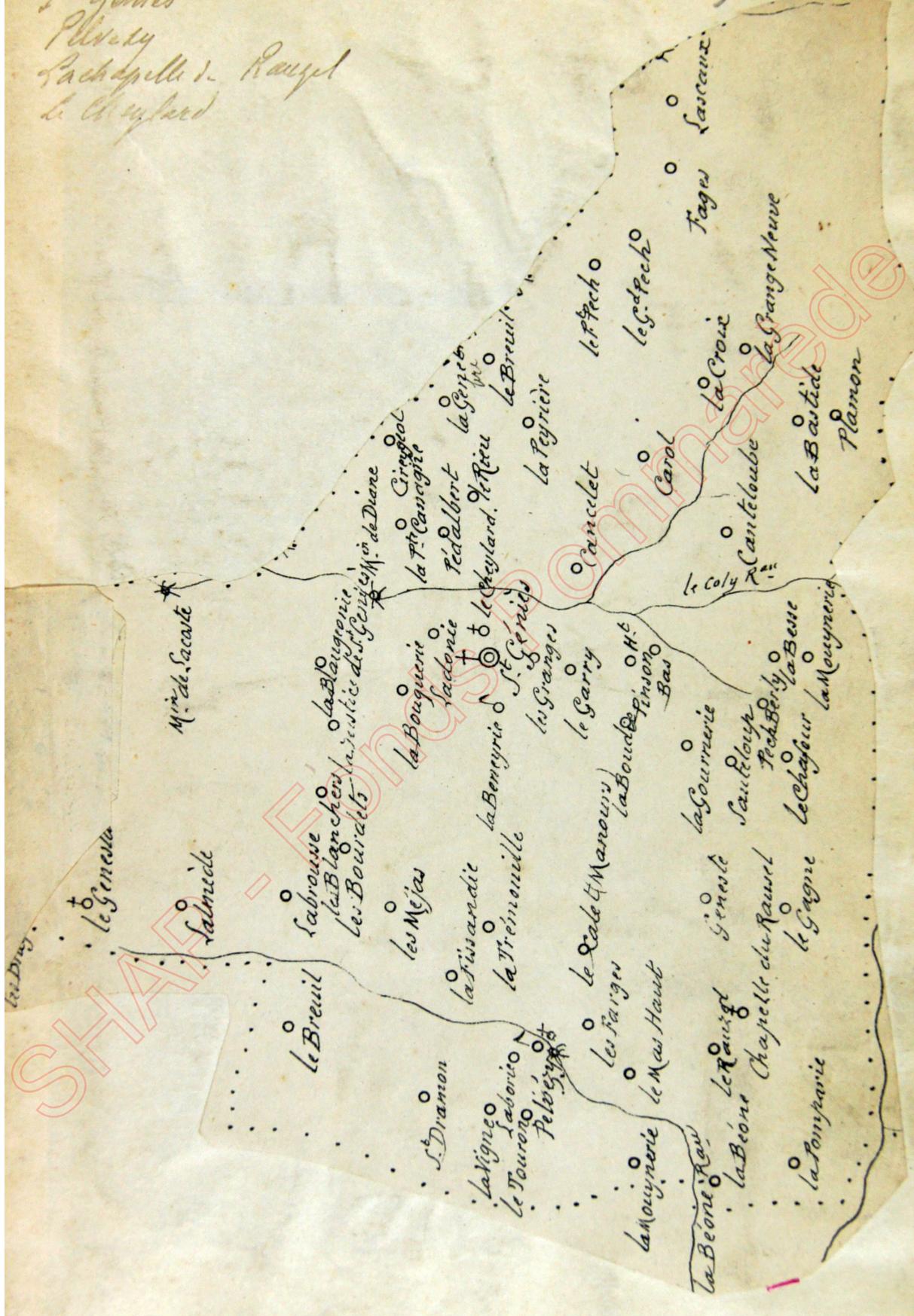
St Geniès



Société Historique et Archéologique du Périgord
Fonds Pommarède

Le Genies
 Plivery
 La Chapelle s. Raupl
 Le Chaylard

52 Le Genies



09, le Bourg, 50m, . la Croix, 2/4 SE, 7 Mⁱⁿ de Barrau, 2/4 E
 l'almède, 2/4 NO, 6 la Croix de la Borie, 20m, Mⁱⁿ de Bourdet, 2/4 E,
 la Besse, 2/4 S, 2 la Croix de l'igues, 3, Mⁱⁿ de Croyjol, 2 EN,
 la Bastide, 3 SE, 4 Diane, 1/4 N, . Mⁱⁿ de la Coste, 2/4 N, 10
 + Beine, 450, 4, l'adonie, 4 N, 6 Mⁱⁿ de Diane, 1 NE,
 le Blancher, 1 NO, . Fargues, 2 1/2, 3 Mⁱⁿ de Monsieur, 3/4 ES,
 la Blangeonie, 1/4 N, 8 Fages, 3 SE, . Mⁱⁿ de Molènes, 2 E,
 la Borie, 30s, 1 les Farges, 30s, 7 Mⁱⁿ de Poujoulou, 3/4 ES,
 la Bombain, 4, 4 la Fissardie, 2 NO, 5 Mⁱⁿ de la Renaudie, 2/4 E,
 la Boudie, 1/4 S, 8, le Gagne, 3/4 SO, . Mⁱⁿ de la Vergne, 2 N,
 la Bouquerie, 1 NO, . 5 Genestal, 3 NO, 7 Mⁱⁿ de Ritarric, 3/4 E,
 le Bourdet, 1/4 NO, 4 Geneste, 350, . Pech d'Albrt, 1 EN, 2
 & la Beneyrie, 1/20, le Garry, 15, . Pech Berly, 2/4 S, 4
 le Breuil, 30N, 2 la Genèbre, 2 E, . Pech (ped 4^{pt}), 2/4 SE, 7
 le Breuil, 2/4 E, . Genève, 4 SE, . d'Pelvès, 4^{pt} 30s, 4
 labrousse, 2/4 NO, 9 aux Granges, 1/4 S, la Peyrière, 1/4 E,
 le Calot, 2/4 OS, . Grange Neuve, 3 SE, 6 Pinson (H^{pt} B^{pt}), 1/4 S, 6
 le Cas, . la Cournerie, 250, . Plamond, 3 SE, 6
 Canselet, 1 SE, . Hirondie, 3 N, 14, la Tomparie, 4/4 SO, 4
 Canteloube, 2 SE 6, le Jacot, 3 SE, . 1 le Rieu, 1 E, 1
 Carol, 2 SE 6 le Megeas, 20N, 9 & le Rosel, 3/4 OS, 7
 la Cassagne (P^{te}) 1 EN, 5 11 Mâcaud, 30s, 3 S^{te} Dramont, 3/4 OS, 10
 & le Cheylard, 1/4 EN, la Mirelier, 2/4 S, 11, Saute loup, 2/4 S,
 le Chafour, 2/4 SE, 8 la Mouynerie, 40s, 4 le Touron, 3/4 OS, 5
 les Cluxcaux, 4 21 les Martauts, 3, 2 la Trémouille, 250, 9
 Cireyrol, 1/4 EN, 6 Maimours (le Calot) 2/4 OS, Viatar, 4 N, 8
 la Vigne, 3 NO, 1 (le Calot ?) . les Vergnes, 4/4 NO, 12

St Genès.
 Molènes Henri. 1808.
 Rochette Michel. 1831.
 Madieu Pierre. 1834.
 Dubernat Pierre Aguis
 de Montnègre. 1837.
 de Molènes. 1841.
 Bru. 1860.
 Baisset. 1875. 1866.
 Teysseu. 1871. 1877.
 Solière Pierre. 1879.

S^t Genès, 1450 habitants dont 50 feux ou
bois; 700 piques dont 250 homm. ; 3, 411 hect.;
166m. 306m altitude; à 7k de Salignac; 15k de
Sarlat; 61k de Périgueux.

Revenus de la commune en 1884: 67,39 x 33

Revenus de la fabrique en 1881: 668^m (ord. 505^m)

Revenus du Bureau de Bienfaisance en 1884: 176^m

Sol. Crétacé supérieur, Mollasse.

Cette commune est située principalement sur
les coteaux, le bourg est assis dans une vallée;
elle est arrosée par l'Hironde qui prend sa
source dans la commune de S^t Crépin, et par
la Beine qui prend naissance au Genestal,
village de la commune; le bourg est assis
dans une vallée et possède une fontaine très
abondante. Le terrain sablonneux est celui
qui domine, on trouve néanmoins quelques
pièces de terre argileuse, il y a plusieurs car-
rières de pierres propres à bâtir. Sa truffe
est le principal produit, la qualité est supérieu-
re. Il y a des foires: le dernier lundi de jan-
vier, le lundi de Pâques; le lundi de la Pentecôte
et le lundi après le 16 août, jour de S^t Roch.

Il y a dans la commune un souterrain, mais
dans lequel un homme ne pourrait passer, on
l'appelle la croze de Sargue; il a dit on, son issue
à une demi-heure de l'entrée et traverse plu-
sieurs montagnes. L'air est pur dans la com-
mune mais refroidi par celui des vallons.

Origines «B. Maria de Sancto Genesio» 1178
(Esp. don à l'abbé de S^t Amand de (coly.);
«Ecol. S^t Genesii» (P. XIII^o s.); «Ecol. S^t»;
Genesii, regil. medietas, ad present. cibatim»
(P. 1556); «Saint Genès» XV^o s. (Pau. chatell.
du Périgord) «Priore de S^t Genès» (P. 1556).

S^t Geniès était une paroisse où il y avait un curé à la collation de l'Evêque et un prieur de l'ordre de S^t Augustin à la collation de l'abbé de S^t Aman de Coly. Henri-Jacques de Montgillon, évêque de Sarlat réunit le prieur à la cure du même lieu de Viallard, aux limites de S^t Aman, et de S^t Geniès, et à égale distance des deux églises, est traversé par un chemin qui divise les deux communes. Sa partie qui appartient à la commune de S^t Geniès composée de huit maisons, s'adresse pour tout ce qui a rapport à la religion, à M^r le curé de S^t Aman, excepté une maison. Cet usage remonterait à 1820; M^r le curé de S^t Geniès se trouvant très âgé, aurait cédé ces maisons à son confrère de S^t Aman, à ce que l'on dit et cette cession n'a été confirmée par aucun acte épiscopal. Sa cession n'a pas d'authenticité et le Bref du 5 février 1876 ne s'applique pas à ce cas.

Vierge et patronne: Notre-Dame de l'Assomption, 15 août. Voy. Origines. On fête S^t Roch; d'après un curé de S^t Geniès, et serait le patron et S^t Geniès serait le titulaire; Eglise. L'église de S^t Geniès remonte au XI^e ou XII^e siècle; son abside est circulaire et l'on y voit à l'extérieur des modillons à figures bizarres symbolisant les péchés capitaux. Ses murs portent des traces d'incendie, les marques des ravages qui exercèrent les protestants au XVII^e siècle. Sa nef, le clocher et les chapelles sont de style gothique, du XV^e siècle. Il y a cinq chapelles, dédiées à Notre-Dame; 2^e à S^t Pierre; 3^e à S^t Joseph; 4^e à S^t Geniès; 5^e à S^t Roch. — 112 portes; 1 tribune. 14 croisées. Vitraux de S^t Geniès, S^t Roch, S^t Pierre, S^t Joseph, l'Immaculée-Conception. Tableaux: Chemin de la Croix, Agonie de Notre-Seigneur, Jésus en Croix, Sacré-Cœur de Jésus, Sacré-Cœur de Marie, N^o D^e du Rosaire, N^o D^e du Scapulaire. Mentionnons surtout un beau tableau en bois sculpté, mesurant environ 1m20^m de hauteur sur 1m de largeur: il représente l'Enfant-Jésus couché sur la croix et adoré par les anges. On portait a nombr. voussures. Il y a dans l'église deux anciens tombeaux l'un des Montinège et l'autre des Contaut de Birons sacristie du côté de l'évangile avec cheminée. Cloches (obtenir le texte des inscriptions). La plus grosse fut fondue en 1772 le duc de Noailles étant seigneur du lieu, Créme Thomas prieur, M^r Antoine Veysière avocat au Parlement de Bordeaux syndic et fabricien. Elle eut pour parrain Pierre de Massacré chevalier de S^t Louis, seigneur de Fontpiton et de S^t Geniès et pour marraine dame Catherine de Sadoirnie Comtesse de S^t Aulaire.

La plus petite cloche date de 1823; elle a pour
parcain Joseph-Jean-François de Massacré.
M^{lle} Marie S^t-Amand Dubernard de Montmège
en a été marraine. Maire de S^t-Genies Henri
de Molemes. Cure Sabrouse.

Cimetière à 30^m clos mais insuffisant.
Presbytère à 15 mètres; 6 pièces; dépendances
insuffisantes; jardin de 19 ares, 86^{ca} pas de
casse de blé.

2 écoles; 60 garçons; 60 filles. Les sœurs de S^t
Joseph de Vesseaux dirigent l'école des filles;
la maison fut donnée par M^{lle} Marty, M^e
abbé Saville étant Cure, les sœurs n'y vin-
rent que sous l'administration de M^e Seymarie,
son successeur.

Il y a environ 35 pauvres secourus par mo-
yen de deux rentes de fondations; l'une de
105^{fr} très ancienne payée par la famille de
Campagne et distribuée par le Bureau de
Bénéfaisance, l'autre de 20^{fr} fondée en 1873
par une de Montmège.

6 cafés-cabarets malheureusement beau-
coup trop fréquentés surtout le dimanche.
Chapelle du Chalard. Ce charmant petit
édifice, classé parmi les monuments histo-
riques, et solidement construit en pierre de
taille est situé dans le cimetière de la pa-
roisse sur un monticule qui domine le bourg
de S^t-Genies. Sa fondation a été faite par
Gaubert la Chaminate de S^t-Genies, naie en
1329, approuvée par Mgr Bertrand Beranger,
évêque de Sarlat et confirmée par le pape
Jean XXII le 14 mars 1331 (a Dat. Aven. 2 edus mar-
ti, pontificatus Joannis XXII anno XV).
La façade est un mur à pignon et du côté
opposé est un mur à peu près semblable; la
toiture se trouve entre les deux et un peu moins
élevée. La porte d'entrée placée sur le devant,
est ornée de voûtures ogivales et un peu plus
loin à droite dans l'angle d'un contrefort,
à l'extérieur, avance le bénitier.

Cette chapelle a, dans œuvre 25 pieds de longueur
sur 15 de largeur. Tout autour le mur avait un
avancement formant un banc en pierre; on le
fit sauter il y a quelques années pour agran-
dir l'espace qu'on trouvait trop restreint pour
le triste usage auquel on l'employait, on en
avait fait une salle de danse.

À droite et à gauche sont creusés dans le
mur, deux sortes d'armoires dont l'une mieux
ornée servait peut-être à renfermer le saint
sacrement. J'ai remarqué dans la chapelle une
pierre sacrée mobile, de forme ronde qui me
paraît ancienne.

Passons aux fresques ou peintures murales dont
on fait le plus grand cas, lesquelles d'après
dit-on, de l'époque de la construction de la chapelle.



Les contours sont dessinés au trait, les tintes (sans or) filates; je n'y ai remarqué que ces couleurs: blanc, jaune, rouge et noir.

en voici les principaux sujets:

1. Le Baptême de N.S.
2. La Cène
3. Jésus Crucifié
4. On lui bande les yeux
5. On le bat de verges
6. Le jugement dernier
7. S. Michel Archange
8. S. Maurice (S. Georges?)
9. S. François d'Assise
10. S. Claire

Chapelle du Chalard-Saint-Genies. 11. S. Anne

12. S. Paul avec 2 épées

13. S. Catherine et son supplice sur la roue.

14. S. Jean Porte-Latine dans la cuve d'eau bouillante

15. S. Pierre et les clefs (caractère de l'épique).

16. Le Père, le Fils et le S. Esprit

17. Elus et damnés, anges et démons etc.

Au dessous de ces peintures est une litre funèbre du XVIII^e. sur laquelle se trouvent les armoiries de la famille de Massacré fixée à S. Genies depuis le mariage de messire François de Massacré, chevalier seigneur de Fonpitoû, avec demoiselle Catherine de Brial, le 16 juillet 1737. Cet écusson porte: d'argent à 3 sautoirs de sable, timbrés d'une couronne de comte, le tout surmonté de mortier et accompagné du manteau d'hermine. (Bull. archéol. du Périg. t. XII p. 189 et suiv.) - Il y a 2 clefs de voûte qui portent sculptés: l'une un agneau, l'autre le Bon Pasteur.

Inscription. A gauche du portail se trouve une inscription de 19 lignes occupant une superficie d'au moins deux mètres; les lettres sont gothiques et onciales, gravées peu profondément dans la pierre et tout naturellement un peu détériorées par les intempéries de tant de siècles. Cette inscription nous donne la date exacte de la fondation de l'édifice et d'autres renseignements fort précieux pour quiconque s'intéresse à nos richesses artistiques. En voici la lecture telle qu'elle a été donnée par un de nos savants et éloés collègues de la Société Archéologique, M. le C^{te} René de Gérard (Bull. arch. t. XII. p. 190)

« Anno Domini 1329, ego Gausbertus La Chaminade de Sancto Genesio feci edificare istam capellam in honorem Domini Nostri Jesu Christi et beate Marie Virginis et beati Johannis et Michaelis et Catarine, de bonis et rebus meis dicte capelle decem libras tiropis monete renduales et pro predictis decem libris obligo me et omnes heredes meos et omnia bona versus dictam capellam, et est sciendum quod capella supra dicta et capellania sunt danda per me Gausbertum et per nepotes et successores meos futuros perpetue. »

Derrière cette chapelle il y a un tilleul que l'on croit de la même époque.

Historique. En 1360 plusieurs nobles puissants parmi lesquels Pons de Beynac, chevalier seigneur de Comarque, Jean de Sabouliac et son fils, Arnaud de Guerre etc., ayant été séduits par Gilbert de Poëme se détachèrent du parti français pour passer sous la bannière Anglaise et s'emparèrent de vive force de s.^t Genies, Pelvési, La Lignac etc. (Citation en Parlement contre Gilbert de Poëme M. l'Abbé Audierne possède le parchemin original daté de Paris 7 juillet 1360. Voy. la note de M. de Gérard dans l'arde p. 142) Les Anglais chassés de s.^t Genies le surprisirent de nouveau en 1374 mais ils furent encore obligés de l'abandonner et sachant qu'on se mettrait en devoir de les en dénicher, mais ce fut moyennant un présent que le pays leur donna » (l'arde p. 142)

(Fonds Supine, rolles gascons, t. xviii f. 43)

Vers le milieu du XV^e siècle sous Henri V d'Angleterre « N. 28 Rex concessit Joh. Despoy armigero, placiam, terram et dominium de Clarenx en figort, ac hospitia vocata Saint Auxin et saint Genes. teste regi 26 aug. membr. 2 »

(Archiv. de Pau B. 1823) 1547 Rachat... de la terre de Maxère à Jean de Gontaud seigneur de s.^t Genies. — (Ibid. B. 1837) 1557. Vente de la terre de Maxère à Jean de Gontaud seigneur de s.^t Genies. — (Ibid. B. 1850) 1566. Rachat de la seigneurie de Maxère à Jean de Gontaud seigneur de s.^t Genies. — (Ibid. B. 1854) 1570, 1571. Concession par Jeanne d'Albret reine de Navarre de la terre de saint Genies à Gabriel comte de Montgomery en récompense de ses services etc. — (Ibid. B. 1868) 1580. Cession de la terre de s.^t Genies par Jacques comte de Montgomery à Bernard de Gontaud seigneur de Campagnac etc.

à Pelvési. Origines. à Palavesin 1312 (Archiv. de Sarlat) à Pelvési 1328 (Vesp. Art. Siméunt) à « Castrum de Pelvési » 1330 (Archiv. de Senquedis). Ancien repaire noble ayant haute justice sur quelques villages de s.^t Genies et de la chapelle Aubarcil. (Dictionn. de Gourguon)

—

—

—

—

—

—

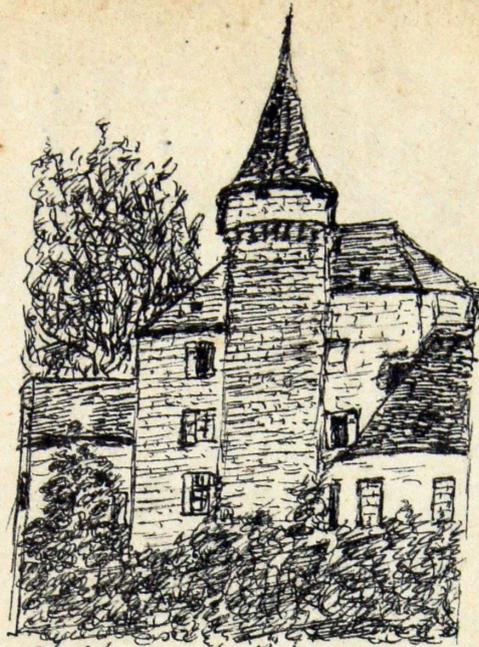
—

—

Après avoir suivi des chemins pierreux et difficiles à travers des bois ou des terrains arides on est agréablement surpris de se trouver tout-à-coup et presque sans transition dans une véritable oasis où les beaux arbres, les eaux et les verdoyantes prairies charment délicieusement la vue. On se trouve près du château de Pelvézy. Une grande allée de platanes y conduit; avant d'en franchir le seuil on s'arrête pénétré de respect et d'admiration devant ces ormeaux six fois séculaires à l'ombre desquels le roi St Louis rendit la justice lorsqu'il fit le pèlerinage de Cadouin. On dit qu'une charte signée de sa main portait cette suscription *sub ulmis veteribus de Pelvézy*. On lit à ce sujet dans le Périgord illustré p. 623 : « Sa chronique raconte que ce monarque n'ayant pas voulu se rendre à Sarlat dans la crainte d'être obligé de se mêler d'un différend qui existait entre l'abbé du monastère et les bourgeois au sujet de certains droits de commune, les Sarladais mécontents lui en gardèrent longtemps rancune. Ils refusèrent de le reconnaître comme saint, et persévèrent pendant près de cinq cents ans à ne pas vouloir placer son nom dans leurs litanies. Ce ne fut que sous Louis XV que la fête de saint Louis fut célébrée dans le diocèse de Sarlat. »

De ces deux ormeaux, qui étaient déjà anciens du temps de St Louis, le moins gros subsiste encore; sa circonférence à la base est, de 13 mètres, et de 9 mètres à hauteur d'homme; le plus gros quoique en pleine vigueur s'est abattu en juin 1884, le poids de ses énormes branches a rompu l'équilibre de sa masse et entraîné la chute de ce colosse. Il mesurait 15 mètres de circonférence à la base, et 11^m 50^c à un mètre au-dessus du sol.

La seigneurie de Pelvézy appartenait en 1350 à Raymond de Val; elle passa ensuite dans la maison de Salignac et de celle-ci dans celle de Carbonnières, en vertu d'une donation faite en 1424 par Jeanne de Salignac à Jean de Carbonnières, son époux. Plus tard, elle a appartenu aux marquis de Montnégé, de la maison de Souillac, d'où elle a passé à la famille du Bernat (du Bernard) substitutive aux nom, titre, armes et possessions des marquis de Montnégé (Bulletin archéol. du Périgord... t. XII, p. 411).



Château de Felvèsy.

Messire Antoine de Reillac, seigneur de Felvèsy obtint en 1583 de Mgr Solus de Salignac évêque de Sarlat l'autorisation de faire consacrer cette chapelle en considération des services rendus pendant les guerres de religion et deux ans après, en 1585, cette autorisation fut confirmée par le pape Jean XXII. Le 12 septembre 1675 Jean de Reillac prieur de St Genès et oncle du seigneur de Felvèsy fit une fondation de deux messes par semaine que le prieur et le curé doivent dire le mardi et le jeudi ou le mercredi et le vendredi de 8 heures à 9 heures dans l'été et de 9 heures à 10 heures dans l'hiver après avoir averté le seigneur du lieu. Ils doivent de plus faire sonner l'Ave Maria. Le prieur Jean de Reillac a doté cette fondation de sa métairie d'Estival située sur la paroisse de St Crépin au denier rente de 150 livres à prendre sur ce bien au choix du curé et du prieur. Il y avait alors à St Genès

un prieur et un cure. Le prieur stait à la no-
mination de l'abbé de S^t Amand et le cure
à la nomination de l'Evêque de Sarlat; ils
faisoient chacun leur semaine.

En 1688 messire Jean Dubernard et dame
Marguerite de Reillac agrandissent la cha-
pelle et en augmentent la dotation. Ils ob-
tiennent un Chapelain et le droit de le pré-
senter à la nomination de l'Evêque. M. de
S^t Clart, cure de la ville de Sarlat accor-
tant, ils donnent les dîmes inféodées à la
seigneurie de Pelvési des villages de S^t-
Dramont, la vigne de Touron, et la Mouynerie,
la maison qu'ils ont fait bâtir au village
des Farges pour le Chapelain, la somme de
80 livres de revenus à prendre sur certains
pres et une pièce de terre, à la charge par le
Chapelain qui est en même temps vicaire de
S^t Genies de dire la sainte messe et les vêpres
les dimanches et les fêtes après néanmoins que
la grand messe et les vêpres seront dites à
l'église paroissiale. — En 1691, le prieur Boucher
et le cure Sarlat cèdent au Chapelain, avec l'
approbation de l'Evêque, le service de la cha-
pelle avec la dotation d'Estival.

En 1728 Pierre de Sarvière prêtre et docteur
en théologie, chanoine de la cathédrale, vicaire
général de Mgr Deny-Alexandre-le-Blanc
visite la chapelle: il nous la décrit telle qu'elle
était avant les dernières réparations, bien
même d'ornements, de vases sacrés et d'une
cloche. Il fait la remarque qu'il y avait au-
trefois un clocher dont la naissance marquait
encore sur les côtés de la façade.

Parmi les seigneurs qui furent ensevelis dans la
chapelle nous trouvons les suivants: En 1600
Antoine de Reillac et Françoise de Carbonniè-
res avec leurs enfants; en 1629 Gaspard de Reillac,
Françoise de Dieume de Souillade, son épouse,
un de leurs enfants et quelques domestiques;
en 1670 Jean de Reillac; en 1680 au mois d'A-
oût, son épouse Louise de Souillac de Montmé-
ge, leurs enfants et leurs domestiques. Plus tard
le seigneur Dubernard et dame Marguerite de
Reillac de Montmége y firent ensevelir une de
leurs filles et des domestiques.

1353. « L'an 1353, les Anglois surprirent l'é-
glise et fort de Turvac et le château de Pale-
vési et ou ils font des courses sur Sarlat... et
quant à Palevési, la communauté compo-
sa avec eux à la somme de cinq cens escus
qui leur fut délivrée le 5 may (1354), et mo-
yennant ce, ils rendirent la place au nom
de la ville... » (Tarde p. 116 impr.)
En 1360 Pelvési passa aux Anglois avec S^t-
Genies (voy. S^t Genies.)

1379. « Le 25 novembre, les Anglois conduits par le capitaine Naudon Aynard prirent Palevési où estoit quantité de vivres que les payans y avoient apporté. Après qu'ils les eurent consumés ils offrirent à rendre la place moyennant une somme d'argent qui leur fut baillée. »

(Tarde impr. p. 145.)
1476. « Le 4 novembre, le lieu de Palevési est pris par les Anglois; les Sarladais en donnent avis au sénéchal de Périgord, lequel ne peut venir jusques au troisième décembre auquel jour il se rendit à Sarlat avec des troupes de gens de guerre. Ce mesme jour il va à S^t Quentin et le lendemain 4 décembre met le siège devant Palevési. Sa bride de Sarlat y est apportée et de Montignac y apportent aussi une autre pièce d'artillerie nommée le couillard. Sarlat fournit à ce siège huit vingt hommes et tout le pain et munition. Les assiégés se rendirent vie et bagues sauvées le 8 décembre. La place estant reprise, le sénéchal la fit taxer et Sarlat fournit 50 manœuvres pour ce subject. » (Tarde impr. p. 165.)

En 1574, au mois de février, les Huguenots s'étant emparés de Sarlat et des lieux environnans, les catholiques de S^t Genies, Tannieres et Marcellac saisis d'effroyante vinrent se réfugier à Palevési au nombre de plus de huit cents et y firent leurs piques. Ses châtellains leur offrirent pendant tout le temps de l'occupation de Sarlat par les hérétiques, la plus généreuse hospitalité. 1592. « Le sieur d'Aubeterre, partant de Carlat et s'en retournant au bas Périgord, prend les forts de Palevési, S^t Quentin et de Sargeac lesquels il fit partie abatre et partie mettre hors de différence. » (Tarde p. 323)

La Révolution exerça ici comme ailleurs ses ravages; la Chapelle de Palevési se vit enlever ses ornemens, ses vases sacrés, sa cloche et ses meubles brisés. La municipalité de S^t Genies voulait même lui enlever les biens qui formaient sa dotation. Le seigneur DuBernard de Montmege en appela au Directeur du département de la Dordogne, Célucy, vu l'avis du Directoire de Montignac avec toutes les pièces énoncées, ou le procureur-général syndic, considérant que la Chapelle dont il s'agit est dans l'enceinte du château, qu'elle n'a été fondée que pour l'usage du château et que le chapelain est à sa seule disposition déclara que les biens servant de dotation à ladite chapellenie ne devaient pas être considérés comme biens nationaux et qu'ils ne pouvaient être vendus... délibéré à Périgueux le 12 mai 1791. etc. ...

Autorisation de bâtir la chapelle de Pelvési, 1583.
« Ludovicus de Saliquac Dei et Sanctæ
sedis apostolicæ gratiâ Episcopus Sarlatensis
ad quos hæc nostræ litteræ pervenerint
notum facimus quod die infra scriptâ co-
ram nobis personaliter comparuit nobilis
et potens vir Dominus Anthonius de Reilhae
Eques ordinis regi dominus in temporali-
bus de Pelvési, de Sascaux, de Belcayre
nostræ diocesis et senescallia petraboricensis
qui quidem narravit et dixit sibi opus
fieri attestationem per depositionem infra
nominatorum, scilicet dictum dominum
de Reilhae, uxorem, liberos et omnem
suam familiam semper vixisse in confes-
sione et professione religionis catholicæ,
apostolicæ et romanæ Ecclesiæ, et esse domi-
num dicti castri et jurisdictionis de Pelvési
cum merito iuxta imperio omnimodique ju-
ridictione, nec non in bellis civilibus quæ
passim in hoc regno maxime vero in no-
strâ diocesi religionis causâ viquerunt, per
multos viros catholicos ad dictum castrum
de Pelvési et circuitum ejus per dictum
dominum de Reilhae esse receptos et in
dicto castro et circuitu ipsius semper cul-
tum divinum juxta ritum dictæ catho-
licæ Ecclesiæ non obstantibus prædictis bellis
civilibus solemniter factum fuisse, ac etiam
cum in occupatione hujusce civitatis factâ
anno Domini millesimo quingentesimo sep-
tuagesimo quartæ per inimicos dictæ reli-
gionis apostolicæ, qui Huguenoti vocantur,
per multos viros cuiuslibet ætatis, condi-
tionis et sexus qui furorem hostium eva-
serant a dicto domino in dicto castro
de Pelvési, humanissime acceptos fuisse, om-
niaque humanitatis et Christianæ pi-
tatis officia a se illis esse communicata
semperque cultum divini officii esse con-
tinuatum et dictum castrum de Pelvési
esse de parochiâ sancti Genesii a quâ
distat plusquam semi leucam hujusce
diocesis equidistantem ad leucam unam
provincia Francorum, et intermedium
esse rivum nuncupatum de la Beuna
aliquando ire extra alveum naturalem
illuvione aquarum extensum, ut nullo mo-
do transire possit. Et insuper templum dic-
tæ parrochialis ecclesiæ sancti Genesii
omnino esse per dictos hostes Romanæ et

apostolica Ecclesia durantebus civilibus
bellis disruptum adeo ut subditi cultus dive-
nus fieri necesse oporteat. Et hæc præ-
missa probanda nobis produxit venera-
bilis et nobilem virum dominum Petrum
de Solhac alias de Montmega archidia-
conum de Marçais et canonicum nostræ
cathedralis Ecclesie ætatis sexaginta octo
annorum, nobilem dominum Gasparum
de Songueval operarium et canonicum dic-
tæ Ecclesie ætatis quadraginta annorum,
dominum Petrum Lalande presbyterum par-
rochiæ sancti Quintini nostræ diocesis æta-
tis sexaginta annorum, dominum Duran-
dum Madieu presbyterum parrochiæ de
Marilhac ætatis quinquaginta annorum,
dominos Julianum de Lybie et Mathieum
Laville presbyteros habitantes parrochiæ
de Tanis, fratrem Anthonium Lagrave vica-
rium perpetuum de Sargeaco ætatis quadra-
ginta annorum, magistrum Anthonium Ver-
gades notarium habitantem in parrochiâ
de Brenac ætatis quadraginta annorum,
magistrum Anthonium Boutier notarium
habitantem in parrochiâ de Sargeaco ætatis
quadraginta annorum, Johannem Moreau
ætatis sexaginta annorum, Geraldum Dumas
eiusdem ætatis, Anthonium Dumas ejus-
dem ætatis triginta annorum, Johannem
de Selves ætatis triginta quinque annorum,
Josephum de Seidu ætatis triginta sex an-
norum, omnes mercatores habitantes præ-
sentis civitatis Sarratensis; qui quidem om-
nes et singuli ad hæc prius prestita ju-
ramento super sancta Dei Evangelica uno
ore et voce unanimitè dixerunt se novisse
et adhuc cognoscere præfatum nobilem
Anthonium de Reilhac dominum de Pel-
vici, Sarcoux et Belcayre, equitem ordinis
regii, dominum jurisdictionalem de Pelvici
cummero mixto Imperio alta, media et in-
fima ac omnimoda jurisdictione eundem
que dominum de Reilhac esse nobilem et
egregium virum laudabilem, piæ et spectatæ
vitæ, semperque vixisse cum filiis et uxore
totaque suâ familiâ in fide catholica, apo-
stolice et romanæ Ecclesie cujus quidem
prædicti domini tanta fuit commendatio,
conversatio, pietas, ut in omnibus bellis ci-
vilibus que abhinc viginti duobus annis
in hoc regno viguerunt permulti viri ca-
tholici et pii, seu presbyteri quorum
utilitas vitæ in dubio erat, quam seculares
ad dictam dominum in suo castro de
Pelvici aditum tutum et receptum optimum
securumque habuerunt, maximo vero anno
Domini millesimo quingentesimo septuage-

simo quarto que hac Sarlatensis civitas ab
hostibus religionis christianæ et catholicæ
qui vulgo huguenoti vocantur per vim oc-
cupata fuit in mense february, dicti Mo-
reau, Selves et Suau cum uxoribus, liberis
et familiâ, aliisque permulti tam hujus civi-
tatis quam aliorum habitatorum dictæ
parrochiæ sancti Genesii et parrochiarum
de Tanies, de Marcellhaco, aliarumque pro-
pinquarum, necnon presbyteros permul-
tos a dicto domino fuisse humanissime
acceptos, omniaque officia humanitatis et
pietatis durante dicta occupatione hujus-
cæ civitatis ac etiam durantibus turbul-
entibus civilibus, per dictum dominum filios-
que et uxorem, totamque suam familiam,
omnibus exhibita fuisse ac inibi tam dig-
nis feriatis quam festivis semper cultum di-
vini officii in dicto castro continuatum,
honorifice fuisse, quod alibi fieri non pati-
bantur predicti huguenoti, quia vicus san-
cti Genesii, de Tanies, de Marcellhac, sancti
Quintini sub quorum ditione occupabant,
tantusque populi catholici in dicto castro
sue circa ipsum conventus eo tempore
fuit ut plusquam octuoginta cujusvis
ætatis et sexus persone tempore paschali
post confessionem Corporis et Sanguinis Domini
Nostri Jesu-Christi communicaverunt sub
sacramento Eucharistiæ. Insuper dixerunt
dictum castrum esse de parrochiâ sancti
Genesii a qua distat plus semel leucâ que
duabus leucis regni Franciæ equipollet,
intermediūque esse vicum nuncupatum
de la Beaune qui nonnullis temporibus inunda-
tione et alluvione aquarum ita intumes-
cit ut nec vado, nec alio modo transire
possit. Præterea omnes uno ore dixerunt
et attestati sunt templum omne cum pinaculo
et opertura dictæ parrochialis Ecclesiæ sancti
Genesii diriptum omnino esse, et adeo ut
nihil præter parietes laterales relictum sit,
nec in eo divinum cultum nisi in aperto
et sub dio fieri possit. Quæ omnia et singula prædicti
deponentes et attestantes de perfecte scire
et nosse prædictis rationibus dixerunt. De
quorum supra scriptorum depositione
et attestatione dictus dominus de Reilhac
nobis requisivit fieri actum sibi necessa-
rium, maxime vero ad obtinendum a
sanctissimo Domino nostro Papa confirma-
tionem permissionis sibi a nobis datæ
super fundatione et dotatione cujusdam
capellæ prope dictum castrum de Pelvesi.
Quæ de causâ sanctissimum Dominum
supplicare proponit, cujusquidem sanc-
tificationem etiam supplicantes ut petitioni

predicta tanquam juri consentanea et ad augmentum religionis et pietatis Christianae facta attinere dignetur.

Datum Sarlati in domo nostra episcopali et sub sigillo nostro die decima nona novembris, anno Domini millesimo quingentesimo octuagesimo tertio sic signatis P. de Montmege testis predictus, G. de Longueval testis predictus, P. Salan de presbyterus testis, P. Macleu testis, Delubie M. Saville presbyteri, A. Sagrave, A. de Bergades testis, A. Boutier testis supradictus, Dignas testis, J. Deselves, J. de Seiau testis, De mandato prefati reverendi Domini Sarlatensis Episcopi. Martel loco secretarii.

Avant la Révolution chaque année le jour de S^t Marc titulaire de la chapelle, y avait lieu un pèlerinage; le curé de S^t Genies ou le prieur, ainsi que les cures voisins y conduisaient leurs paroissiens en procession. On y disait la sainte messe et, disent les vieux écrits, on y prêchait dans une chaire qu'on y avait de tout temps.

Depuis la Révolution on se contentait de conduire une procession au pied de la croix de S^t Marc qui est devant la chapelle. Aujourd'hui la chapelle est admirablement restaurée et ornée par les soins pieux et intelligents de la famille de Montmege. Le 25 mai 1875 elle a été bénite par M^r Miral, archevêque de Sarlat, assisté de 20 prêtres, en présence de nombreux fidèles. Une belle allocution retraçant l'histoire de cette chapelle a été faite par M. Solmarie curé de S^t Genies. Le souvenir de cette fête vivra longtemps dans la paroisse.

L'autel est l'œuvre de M. Barailler, les vitraux représentant S^t Solis rendant la justice aux pieds des vieux anneaux de Pelvési sont un des meilleurs travaux de M. Bessérias.

La famille de Montmege possède une par-celle très authentique de la vraie croix qui fut donnée par les religieuses de S^t Throu de Tulle et que M^r Dabert a permis d'exposer à la dévotion des fidèles.

Le Rausel. 11450. Le Rausel estoit anciennement un petit monastère dans la paroisse de S^t Genies, où résidoit un petit nombre de religieux, chanoines réguliers de S^t Augustin, sous la direction de l'un d'eux en titre de prieur. Leur revenu consistoit en domaines qui leur avoient esté donnés par le fondateur en toute justice. Ce prieur estoit dépendant de l'abbaye de Sartique en Limoxin (l'Artige, commune de S^t Sordard, H^{ie} Vienne, prieuré et non abbaye); ayant esté ruiné pendant la guerre des Anglois et entièrement abandonné, il fut baillé à un religieux de leur abbaye de Sartique lequel, l'an 1450, bailla tous ces domaines à nouveau fief. Il est à présent tenu en commende. (Hards p. 186) -

origines. 11 Prioratus de Rausello (Sep. collat. par Clément VI. 1342-1352); 11 Rausel, collateur l'évêque, revenu 300" (Pouille de 1678). L'église de Rausel était sous le vocable de S^t Madeleine. Elle fut vendue avec ses dépendances à la Révolution comme bien national ou de première origine.

(Archiv. de la Dord. 2. 78. N^o 246) S^t Genies. Vente à Jean Reynaudie de S^t Martial-Laborie, une vieille chapelle appelée de Rausel et

son emplacement et le vieux cimetière qui contient environ quinze toises en superficie située au hameau de Rauzel (une de St Genies) (carte de Lacassagne 250". Périgueux le 25 messidor an IV.)

(Ibidem série R 296. Germinal an 3. Au Rauzel estimation des biens de l'abbaye Montarel actuellement détenue, 6^e feuillet intérêt.)

D'après le récit des vieillards de la localité l'acquéreur de la chapelle de Rauzel la démolit pour en employer les pierres à la construction d'une grange; mais cette construction tomba d'elle-même par deux fois et il mourut sans avoir pu achever sa bâtisse. - On dit encore que celui qui enleva la cloche de cette chapelle fut frappé de mort subite des le soir même.

- La cloche de l'église du Chataud est dans la maison des Sœurs à St Genies.

à Chapelle de Notre-Dame de Bon-Retour au Genestal. cette chapelle a été fondée après la Révolution par M. Peyrot à la suite d'un vœu qu'il avait fait sur un vaisseau sur le point de sombrer dans un naufrage. Ayant échappé au danger et de retour dans sa paroisse natale le marin devenu prêtre fit construire conformément à son vœu, un oratoire à Notre-Dame de Bon-Retour et consacra sa vie à l'étude, à la prière et au service des pauvres. Après avoir bien mérité de l'église dont il avait été confesseur de la foi dans les temps difficiles, il fut nommé archiprêtre de la Cathédrale de Périgueux et mourut dans cette ville où il a laissé le bon souvenir, la bonne odeur de ses vertus. L'un de ses neveux est devenu le premier archiprêtre de Notre-Dame de Bergerac, un autre de ses neveux est devenu avocat-général de la Cour de Bordeaux et de Paris.

On raconte bien des traits intéressants relatifs à M. Peyrot dans sa jeunesse. Doué d'une nature ardente, d'une force et d'une adresse peu communes il prenait plaisir à jouer des tours à ses compatriotes. Un jour de foire où il ne devait se vendre que des chèvres, il se rendit à l'entrée du bourg, les acheta toutes à mesure qu'on les amenait leur faisant une marque sur le nez, soit-disant pour les reconnaître et se les fit conduire dans une grande cour promettant de les payer vers les trois heures. Quand les vendeurs s'aperçurent qu'ils avaient été joués, ils s'animèrent et lui auraient fait un mauvais parti s'il n'avait conjuré le danger par son agilité et les évolutions de son bâton qu'il maniait avec une merveilleuse adresse.

Une autre fois il hissa la charrette d'un voi-
sin jusques sur le toit de sa maison. Celui-
ci après l'avoir long-temps cherchée leva
tout découragé les yeux vers le Ciel et
finit par y apercevoir sa charrette qu'on
fit descendre avec plus de peine qu'il n'en
avait pris pour la monter.

Curés, vicaires et chapelains.
 Jean de Reillac prieur de S.^t G. 1595.
 Boucher sgr de la Sauvière, id. 1675.
 Jean Dubernard recteur. 1677.
 Saboussière, vic. 1659. 62
 Dubois, vic. 1663. 64
 Saborde vic. 1664. 71.
 Roguis, vic. 1672. 82
 Sestade pr. de S.^t Croix de Sal. ptre. 1668.
 Vaquier, vic. 1674
 Cécucière, vic. 1673. 86
 Rogue Joffre curé. 1673. 80
 De Sauvière, pr. c. 1673. 83
 Jean de Reillac prieur. 1675.
 Felves, curé. 1684
 Sauvière, prieur. 1686. 91
 Jean Deluc, chap. de Felves. 1688
 Savat, curé, 1689
 Antoine Delpeyrou, chapelain. 1689
 Antoine Granet, chap. 1690
 Boucher prieur. 1691.
 Jean Domas, chapelain. 1695.
 Jean Gouxon, chap. 1698
 Dellac curé. 1701. 33
 Cugnac prieur. 1701. 409
 Garrigou vic. 1701
 Gouxon chapelain 1701
 Aurel prieur. 1709. 31.
 Sauvet, prieur. 1728.
 Brenier prieur. 1733. 57.
 Celery, vic. 1730
 Simoges, vic. 1731. 52
 T. A. Couleau, dess. 1791
 - (Archiv. de la Dord. R. 547. N°15) Vente du 25
 avril 1792, d'une maison, auzine et petit jardin
 communs de S.^t Genies aux Dames de la Roy de
 Sarlat adjudicataire Guillaume Jaubert. 2.000^{fr}
 - le 21 août 1792 il fut établi à S.^t Genies une
 confrérie de Pénitents Bleus (Tarde).
 - 5 Attendant à l'église de S.^t Genies et en commu-
 nication avec elle par une porte aujourd'hui
 murée se trouvait un château (Côté de l'évangile)
 Dans le Cimetière se trouvait un autre château
 dont on voit encore les ruines, surtout une tour
 d'une grande élévation.
 Archiv. de la Dord. R. 295. 31 mars 1792. Appositi-
 on de sceaux dans les maisons du S.^t Massacre
 Nonpitou à S.^t Genies et de M.^{re} Monniège à Fel-
 vey.

Seresta, vic. 1731. 35.
 Samaxe, vic. 1733.
 Sacombe, curé. 1733. 42
 Tassaint, c. 1742. 58.
 Talbert, vic. 1748. 51.
 P. Celestin recoll. 1753.
 Rabois, vic. rég. 1757. 88
 Linares, vic. rég. 1758. 60
 Pervis, vic. rég. 1760. 61
 Jayle, vic. rég. 1761.
 D'Anny, vic. rég. 1762. 64
 Malaurie, vic. rég. 1762. 64
 Goviner, vic. 1770. 71.
 Demeurs, vic. 1777. 74.
 Crénier Thomas pr. 1772. 8
 Martone, vic. rég. 1776. 77
 Bouyssou. 1779. 78.
 Sinton, vic. 1779.
 Sentillac, vic. 1783. 84.
 Pubrandie Fricouy, 84
 Volpillac, vic. 1785. 87.
 Rabois, curé. 1788. 86.
 Chabannes, vic. 1789
 Roucaud. 1792
 Rochete. 1792.
 Che Sabrouisse. 1803. 34.
 Bruart. 1834. 45.
 Salleix. 1845. 51.
 Mucinier. 1852. 53.
 Saville. 1853. 63.
 Signarie. 1863. 90

Procès verbal des officiers muni-
 cip. contre Rochete curé (Rév.)

Pelvézi (Archiv. de la Dord. 590)
(Copie du procès-verbal de l'arrestation des
citoyennes Montmege de Pelvézi.

Aujourd'hui dixième jour de la première décade
du second moi de l'an 2^e de la république au
bourg de S^t Genies et dans la maison commune
nous maire et officier municipal de lad^e commune
sur l'exposé qui nous a été fait contre les cito-
yennes Montmege nous avons livré un requis
à la garde nationale pour se transporter à
Pelvézi hier au soir se qu'ils ont fait ils jont
passé la nuit et se matin environ la pointe
du jour et ils n'ont trouvé que la citoyenne
Linar et l'ont mise en arrestation dont ils
étaient huit gardes j'appris un officier de la
garde ils ont laissé deux garde Le motif
est qu'on a rapporté que l'édte Linard avait
dit que le monde n'avait rien en tête que les
officiers n'ont et que un jour viendrait que
l'on voudrait parler avec elles et qu'on nous
tournerait le dernier qu'on voudrait pas nous
écouter et encore de plus la citoyenne Terras-
son avait dit qu'on avait bien du bonheur
d'avoir un seigneur comme son frère et que
si on avait affaire avec elle qu'on payerait
bien la rante et qu'on leur ferait vendre le
chevriier et que sa serait la S^t Jean pro-
chain j'y a environ deux ans j'asse de
plus on a rapporté que l'édte Terrasson était
dans une maison ou dans un chemin
pour employer pour mener une charrette de
bois et que le bouvier luy a dit qu'il ne pou-
vait pas le faire elle luy a répondu qu'il
viendrait le tant qu'il marcherait plus
vite qui ne voudrait de quoy et de tous ce
dessus avons dressé le présent procès ver-
bal à S^t Genies dans la maison commune
le sixième jour de la première décade l'an
second de la république française.

Signé à la minute le citoyen Meymardie
mair, Gardel off. pl; Cheyrat off. pl; Savat
off. pl; Philip off. pl; Sacombe procureur de
lad^e commune; Cerou off. ser.

(Ibid. 2. 543. N° 43) 16 floréal an 2. Un grand
nombre de lots. Ventes: Propriétaire Massacré
Bonpitou; maison, château etc. Adjudica-
taire Louis Coussinal 1130^{fr}.

superstitions. Plusieurs croient qu'autrefois
les prêtres détournaient les orages par la lec-
ture du Petit Albert et en jetant une pan-
toufle dans l'air - que les prêtres attirent
ou repoussent la grêle à volonté.